

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 Juin 2016

L'an deux mil seize le premier juin à 19 heures 15, le conseil municipal de Remigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel MOURON.

**Etaient présents** : Mrs Michel MOURON, Pierre PAYEBIEN, Sébastien LAURENT, Sébastien GAUNET, Gérard BARNAY, Gilles BOUSQUET, Stéphane CARLOT, Gérard FLEURY, Rémy PRIN, & Mmes Christiane CANET, Chantal GOUT.

**Absents excusés** :

**Absent** : Sébastien LAURENT (arrivée à 19h45)

**Secrétaire de séance** : Christiane CANET

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire à l'ordre du jour le devis fourni par Monsieur NOLOT, artisan-peintre, concernant les travaux de rénovation de l'appartement communal du 25, rue des Ecoles. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire à l'ordre du jour l'examen de ce devis.

### PREMIERE DELIBERATION

#### Transports scolaires

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la proposition de devis de Monsieur BADIE, artisan-Taxi, concernant le transport scolaire des élèves de Remigny au RPI de Saint Gilles-Denney, qui avait été accepté pour un montant de 14 520 euros lors de la délibération du 12 Mai 2016, ce dernier a informé la municipalité, qu'il n'était plus en mesure d'assurer ce transport.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réexaminer les devis fournis par les sociétés AB transport – Transdev et Transcar.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents:**

- Décide de retenir le devis de la Société Transcar pour assurer le transport des élèves de classe maternelle au RPI de St Gilles-Denney, sur une base de 4 trajets aller et retour par jour (départ matin et retour le soir), pour un montant de 9 911 euros TTC

**Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 06/06/2016 Réf. : 712-6062016-369**

### DEUXIEME DELIBERATION

#### Travaux

Suite à la dernière réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux devis supplémentaires concernant la réfection de la toiture de la chapelle, située côté parking de la Mairie.

Quatre devis ont ainsi été établis par les entreprises AB2C – Zanotto – AMJ - Chapuis.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention**

- Retient le devis de l'entreprise Zanotto s'élevant à 8 863 € TTC.

**Certifié exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-préfecture le 06/06/2016 Réf. : 712-6062016-369**

#### Arrivée de Monsieur LAURENT Sébastien 19h45

### QUESTIONS DIVERSES

- ❖ A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris connaissance du devis établi par Monsieur NOLOT. Certains travaux ne paraissant pas nécessaires dans l'immédiat (salle de bain-toilettes-1 chambre), il va être demandé à ce dernier de revoir son devis pour la réfection de la salle de séjour et de la cuisine.
- ❖ Les membres du Conseil Municipal ont été informés que depuis plusieurs semaines, des adolescents se livraient à des actes d'incivilité répétés notamment en fin de semaine (panneaux de circulation arrachés, cônes jetés dans les propriétés de particuliers, barrières de protection des travaux d'enfouissement de lignes jetés au sol, abri bus place du lavoir dégradé, les préaux des 2 écoles ont été vandalisés, dont 1 par effraction, vitres brisées à l'annexe de la salle des fêtes, ...). Devant la recrudescence de ces actes, la Gendarmerie a été informée.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE À 21h15**